

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique MARCOT, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BOISSONNET Annie, CLAUDEL Jean-Marie, FARRON Marie-Claude, GREGY Pascal, LAPOIRIE André, LAVE Michel, LAVEZ Francis, MARCOT Véronique, MAUGET Véronique, MICHEL Dominique, MUNIER Maryline, PETITJEAN Sylvie, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, VANCON Nicolas, VIRY Claude, WYKA Pierre

Etaient absents : MOINE Sylvie, PERNOT Stéphane

Monsieur WYKA Pierre a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 7 septembre 2009 est approuvé.

DELIBERATIONS

Bulletin municipal – Tarifs des publicités

Mme le Maire informe le Conseil que le bulletin municipal 2010 retraçant la vie de la commune sur l'année 2009 est prévu pour janvier. Chaque année, ce bulletin est en partie financé par la publicité que font paraître les entreprises. Mme le Maire rappelle les montants actuellement appliqués et propose de ne pas les revoir en raison du contexte économique difficile actuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que les tarifs des publicités qui figureront dans le bulletin municipal seront inchangés.

Cantine et garderie – Révision des tarifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs de prestation cantine et garderie, applicables à toutes les familles en raison du contexte social et économique difficile et décide d'appliquer les mêmes tarifs de cantine au personnel enseignant et moitié au personnel communal surveillant.

C2VRM – Adhésion de la commune de Bellefontaine

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'adhésion de la commune de Bellefontaine à la Communauté des communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle.

Personnel communal – Augmentation quota d'heures

Mme le Maire explique qu'une loi d'août 2009 permet désormais à un agent de cumuler un emploi à temps partiel dans le privé et un emploi à temps non complet dans le public sans limitation du nombre d'heures. Un agent communal étant dans ce cas, il s'agit de modifier sa durée hebdomadaire de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la modification du tableau des emplois, avec la fermeture d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à 17/35^{ème} pour ouvrir un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à 20/35^{ème}.

Personnel communal – Suppression et création de poste

Mme le Maire explique qu'un agent a obtenu un avis favorable de la CAP pour son passage à un grade supérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la modification du tableau des emplois, avec la fermeture d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 35/35[°] et d'ouvrir un poste technique 1^{ère} classe à 35/35[°].

Délégation du Conseil municipal au Maire – Modification

L'article 10 de la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés a élargi la possibilité de délégation au Maire pour la passation des marchés publics. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, pour la durée du présent mandat, de modifier la délibération du 17 avril 2008 et de confier à Mme le Maire la délégation suivante : « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Bâtiments techniques – Acquisition de bâtiments

Mme le Maire expose que suite à l'abandon du projet de construction des bâtiments techniques sur la zone artisanale en raison de son coût et à la visite de deux bâtiments au centre de la commune, il a été demandé une cotation aux domaines, compte tenu de l'intérêt que peut représenter pour la commune l'acquisition de cet ensemble foncier. En effet, il est positionné au centre de la commune et dispose d'une surface importante permettant à la fois d'y installer les services techniques et d'autres activités, la maison pouvant être revendue.

Par ailleurs, outre la réhabilitation d'un ancien site industriel, l'installation des services techniques sur ce lieu permet de conserver une parcelle du lotissement artisanal pour l'installation d'entreprises nouvelles.

Autres avantages, l'accès à cet ensemble foncier est possible à la fois par la rue Georges Colnot et par la rue du Tillot et la parcelle est alimentée en eau par un puits. Une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études SIGMA est présentée au Conseil municipal confirmant l'intérêt et l'opportunité pour la commune d'installer les services techniques dans ces bâtiments.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition des biens suivants :

- Bâtiment à usage de dépôt cadastré AB 368, 465 et 466 Bâtiments sis 4 rue Georges Colnot pour un montant de 140 000 €
- Habitation, dépendances bâties, entrepôt et terrain cadastrés AB 58, 64,65 et 467 sis 2B rue Georges Colnot pour un montant de 220 000 €

et demande à Mme le Maire de lancer le projet d'installation des services techniques dans ces bâtiments.

OM et divers – Annulations de titres

Mme le Maire expose que, lors de la facturation des redevances des ordures ménagères et de diverses sommes sur les exercices précédents, le manque d'informations concernant l'arrivée et le départ de certains habitants a donné lieu à des facturations erronées. De même, certains redevables sont partis sans laisser d'adresse ou sont insolvables. De ce fait, il n'y a aujourd'hui plus d'espoir de recouvrer la créance. Il convient donc de prendre acte de ces éléments et de régulariser la situation. Avec l'accord de la trésorerie, les états présentés par Mme le Maire s'élève à 1 982.65 €. Le Conseil Municipal, avec 3 abstentions, accepte les modifications ci-dessus.

DM3 – Budget principal

Le Conseil Municipal décide de procéder à des régularisations de crédits et à quelques modifications budgétaires.

Alcoborne – Avis du Conseil

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), M. le Préfet des Vosges, a décidé de s'engager dans la lutte contre les accidents dus à l'alcool, et ceci en développant l'autocontrôle de l'alcoolémie dans les lieux publics et festifs. Il est bon de rappeler que sur les Vosges le taux d'accidents corporels impliquant un conducteur alcoolisé est de 14% alors que la moyenne nationale est de 10%.

Les Vosges vont de ce fait devenir site pilote et être financées par la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière en ce qui concerne l'équipement des salles de convivialité et ceci pour 2009.

Il est donc proposé à toutes les communes du département de s'équiper de bornes éthylotests appelées communément « alcobornes » pour un montant de 1930.00 € HT financées à 60% par l'Etat. Après que chacun ait exposé son avis, et que les avantages et inconvénients aient été globalement exprimés et argumentés, Mme le Maire demande au Conseil de passer au vote.

Le Conseil municipal à 11 voix pour, 8 contre et 2 abstentions, décide de mettre en place une borne de ce type à la salle polyvalente en test et d'étendre le dispositif après quelques mois de recul si le bilan est concluant.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR Mme LE MAIRE AU CONSEIL

Marchés à procédure adaptée (MAPA)

- Les travaux de voirie 2008 concernant la rue de la Vallée de l'Aître, la rue du Pré Leveau et le carrefour avec la RD3 à Rasey débuteront le 3 novembre 2009. Les réunions de chantier auront lieu les mardis à 11h.
- Voirie 2009 (VC 23 Vieille route de Plombières, VC 15 du Void de la Bure, VC 11 Chemin des Noëls, VC 9 rue de l'école, Rue de la Houblonnière et Entrées des garages, VC 300 Rue Henri Cadet, VC 103 Chemin des Côtes Lebec et Les Grands Jardins) : le maître d'œuvre a avancé sur le dossier de consultation des entreprises.
- Isolation de la salle des fêtes : l'entreprise Aubriat été retenue pour un montant de 7 374.54 € TTC
- Un défibrillateur a été commandé pour un montant de 2 278.43 € TTC et sera installé près de la salle polyvalente et servira ainsi au gymnase, à la salle, au stade et au tennis. Une formation sera dispensée aux responsables.
- Le véhicule des services a été acheté chez Bougel Transaction pour un montant de 8 600.00 € TTC.
- Les travaux d'isolation et de rénovation du chauffage du gymnase portés par le SISS (Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire) débuteront aux vacances de la Toussaint.
- Les travaux de rénovation de la toiture du presbytère sont en cours et sont réalisés par l'entreprise ROLLOT pour un montant de 14 039.47 € TTC, traitement compris.

Divers

- Ecole maternelle : le projet de préau est à l'arrêt pour le moment car il nécessite l'achat d'une bande de parcelle voisine que la propriétaire ne veut pas vendre.
- Un point a été fait avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) sur le centre aéré de cet été et notamment sur la nécessité d'une concertation pour le recrutement du directeur afin que la mairie reste au fait de l'organisation du centre aéré.
- L'entreprise Royer intervient en ce moment sur la murette de la place de l'ancien Netto.
- Les travaux de la cascade du gué du saut et du parcours d'orientation devraient démarrer à la fin de l'année.

Agenda

- Marche à Lauf le 18 octobre.
- Réunion du CCAS le 26 octobre pour préparer le repas des anciens du 21 novembre.

Fait à Xertigny, le 21 octobre 2009,
Le Maire,
Véronique MARCOT